

## **EXTRAIT du REGISTRE**

### **des Délibérations du Conseil Municipal**

\*\*\*\*\*

**OBJET :** Convention d'occupation d'un local à la Pépinière d'entreprise pour les activités de la société WOLFS Fabien

Séance du 25 février 2026

L'an deux mille vingt-six, vingt-cinq février, à dix-huit heures et trente-sept minutes en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le onze février deux mille vingt-six

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 24**

Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Olivier BROCHET, Didier BOURGEOIS, Corinne BOYER, Gérard CHAPUIS, Bernard CORTINOVIS, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOVIN, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Geneviève GERBAULET, Maria GUILLERMET, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Jessie LYAUDET(MARIN), Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-Hélène PERILLAT, Nicole ROSIER.

**Membres absents excusés avec pouvoir : 3**

FORAY Gaëlle pouvoir à BOYER Corinne  
MARTINE Christine pouvoir à CYVOCT Jean-Michel  
PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à BOURGEOIS Didier

**Membres absents excusés sans pouvoir : 2**

CRETIER Humbert, ZANI Sonia

**Secrétaire de séance :** Madame Nicole ROSIER

**En présence de 24 conseillers, 3 pouvoirs ayant été déposés, soit 27 votants**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la commune de Plateau d'Hauteville est propriétaire de locaux en nature de bureau situés 133, rue des Fontanettes – Bâtiment les Ollières – Hauteville -Lompnes – 01110 Plateau d'Hauteville.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de Monsieur Fabien WOLFS pour louer un bureau en hôtel d'entreprise afin d'exercer son activité : Assistance à maîtrise d'ouvrage et pilotage de chantiers.

Une convention en pépinière d'entreprise est à établir pour une durée maximum de 23 mois, soit jusqu'au 31 janvier 2028, à compter du 01 mars 2026, moyennant une redevance mensuelle de 70 € TTC (soixante-dix euros TTC), versée à la caisse du percepteur d'Oyonnax, le 1er de chaque mois.

**Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,**

- **ACCEPTE** la mise à disposition du bureau A, dans le bâtiment « Les Ollières » représentant une superficie de 7 m<sup>2</sup>, pour les activités de la société de Monsieur Fabien WOLFS, selon les conditions arrêtées par la convention annexée à la présente délibération pour une durée de 23 mois du 01 mars 2026 au 31 janvier 2028, moyennant une redevance mensuelle de 70 € TTC (soixante-dix euros TTC).
- **DIT** que la caution de 140 € (cent quarante euros) sera demandée à l'intéressé.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN



Publiée sur le site internet de la Commune le 16/03/2026

Accusé de réception en préfecture  
001-200086122-20260225-DE-2026-02-24-DE  
Date de télétransmission : 05/03/2026  
Date de réception préfecture : 05/03/2026